



# VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Mai 2022

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

---



Chers voisins et amis,

C'est avec une profonde tristesse que je débute cet édito, le premier pour moi en tant que présidente. Notre amie et fidèle membre fondateur de notre association, Simone Chadebech, a perdu son mari Guy. Il était une figure vençoise. Nous renouvelons toute notre amitié et notre soutien à Simone et ses enfants.

Vence Ouest a eu 20 ans cette année. Il est donc tout naturel que certains piliers de l'association souhaitent se retirer. Marie-Claude et Denis Treppoz ont pris une retraite bien méritée ! Je les remercie au nom de tous pour leur engagement et leur fidélité depuis deux décennies ! Marie-Claude a été une excellente reporter pour relater les fêtes et festivités de Vence Ouest et Denis restera le « Monsieur Sangria » de la fête du quartier !

Encore merci à tous les deux pour leur gentillesse et leur énergie ! Je sais qu'ils ne sont pas loin et vous les retrouverez à chacune de nos diverses manifestations.

Qui dit « départs », dit « arrivées » et nous en comptons quatre ! Vous découvrirez les visages et les noms de nos nouveaux membres sur la photo de groupe et dans le trombinoscope. Ce ne sont pas des inconnus, ils habitent le quartier depuis longtemps et vous les avez sans doute déjà croisés. Nous sommes heureux de les accueillir, ils vont renforcer notre équipe pour encore mieux œuvrer pour notre quartier. Je leur souhaite la bienvenue !

Dans ce numéro de la Gazette vous trouverez :

- Le compte rendu de l'assemblée générale du 5 mars 2022. Ce fut un vrai plaisir de vous retrouver nombreux après deux ans d'absence ! Nous vous remercions de nouveau ;
- la photo du nouveau conseil d'administration et le trombinoscope ;
- un résumé des bulletins des quatre derniers mois ;
- un article sur les risques incendies encore plus importants en raison de la sécheresse actuelle.

Nous sommes en plein travail pour vous proposer une belle fête du quartier le 17 juin prochain, notez déjà la date. Nous vous en reparlerons dans un prochain bulletin.

Je vous laisse découvrir ce nouveau numéro, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et commentaires sur notre site ou sur notre page FaceBook.

À bientôt !

**Brigitte Baguet**

## Compte-rendu de l'assemblée générale du 5 mars 2022

---

En présence d'élus de la mairie de Vence :

Mme Fabienne Arnier, déléguée aux seniors et relations intergénérationnelles.

M. Didier Téaldi, adjoint aux travaux, aux aménagements urbains, à la sécurité et à la commande publique.

M. Renaud Dat, délégué aux travaux de proximité, à la jeunesse et aux activités sportives.

MM. les élus de l'opposition, Jean-Marie Ciais, Patrice Miran et Patrick Scalzo.

Brigitte Baguet, la présidente remplaçante de l'association accueille et remercie les élus présents, le directeur de la résidence de tourisme M. Atlan, le président sortant Éric George ainsi que tous les participants.

## **Bilan moral 2021**



Le virus, qui a continué de circuler activement en 2021, a de nouveau perturbé la vie des associations et la nôtre n'a pas échappé à la règle. Nous n'avons pu nous retrouver ni pour la fête du quartier, ni pour l'apéro concert de rentrée, nous en sommes bien tristes, car c'est dans ces moments conviviaux que nous échangeons le mieux avec tous.

Nous ne sommes pas restés inactifs pour autant et avons continué à veiller sur la Sine. Nous avons communiqué chaque mois au travers des bulletins et chaque trimestre via la Gazette, sur l'actualité de notre quartier.

Notre ancien président n'a pas ménagé ses efforts et a multiplié les rendez-vous avec les élus pour obtenir des réponses à nos questions ou des améliorations pour notre quartier. Nous l'en remercions.

Il a notamment rencontré des responsables de l'environnement et des risques naturels du conseil départemental et de Force 06, afin de les alerter sur les risques d'incendies qui augmentent chaque année à cause du réchauffement climatique.

Il a eu plusieurs rendez-vous en mairie avec les élus en charge des travaux pour leur demander de sécuriser le chemin de la Sine. En effet, le trafic, la vitesse des véhicules et leur taille ne cessent d'augmenter entre le rond-point sous le collège et Saint-Paul. De nombreux collégiens y circulent à pied et notre inquiétude quant à leur sécurité grandit.

La demande de Vence Ouest concerne la pose d'écluses, la limitation de la vitesse à 30 km/h sur le chemin de la Sine uniquement, du tonnage des camions à 19 t et la création de bandes matérialisant un cheminement piéton sécurisé, en attendant de vrais trottoirs. L'association a également demandé une meilleure signalisation du stop au carrefour des chemins de la Plus-Haute-Sine et de la Sine et l'amélioration de la visibilité au stop.

La limitation de vitesse a été abaissée à 30 km/h sur le chemin de la Sine, mais aussi sur toutes les rues du quartier, c'est une bonne chose même si cette décision n'a pas été très populaire.

Une demande ultérieure d'abaissement du tonnage des camions à 26 t n'a pas été retenue car il y a peu de différence de largeur entre 26 et 32 t selon la mairie.

À la lecture du magazine de la municipalité de janvier 2022, Vence et vous, notre requête d'implantation d'écluses chemin de la Sine a été prise en considération, nous attendons avec impatience sa réalisation.

Nous avons demandé à la mairie un comptage des véhicules circulant chaque jour sur le chemin de la Sine. En attendant qu'il soit réalisé, nous avons nous-même effectué notre propre décompte, le 16 novembre dernier : 3478 véhicules tous types confondus empruntent dans les deux sens le chemin de La Sine sur la portion comprise entre le rond-point sous le collège et le croisement avec le chemin de la Plus-Haute-Sine.

Peu de temps après, entre le 26 novembre et le 3 décembre, la métropole à la demande de M. le maire, que nous remercions pour cette action, a comptabilisé la circulation à deux endroits du chemin de la Sine (au n°463 et au n°1106). Les chiffres relevés sont assez semblables aux nôtres, soit 3298 véhicules par jour.

Nous pouvons comprendre l'exaspération des habitants de cette voie devenue un contournement de la ville et nous mettrons tout en œuvre pour améliorer leur sécurité et celle des piétons. L'association est plus que jamais prête à apporter son concours aux services techniques de la mairie, afin de travailler ensemble à l'élaboration d'un véritable plan de sécurisation de cette artère.

Nous espérons avoir de bonnes nouvelles en 2022 quant à l'amélioration de la visibilité du et au stop...

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

## **Bilan financier 2021**

Le trésorier, Éric Stenger, dresse le bilan financier 2021.

Les comptes sont à l'équilibre.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

## **Renouvellement des membres du conseil d'administration**

Le conseil d'administration doit être renouvelé tous les deux ans. Nous devons procéder au renouvellement des onze membres sortants.

À l'énoncé des noms, il est demandé un vote d'approbation du renouvellement des mandats:

- Brigitte Baguet ;
- Nicolas Bergier ;
- Simone Chadebech ;
- Joël Deya ;
- Régine Deya ;
- Luc Gounaud ;
- André Lebreton ;
- Jacqueline Lebreton ;
- Éric Stenger ;
- Denis Treppoz ;
- Marie-Claude Treppoz.



Marie-Claude et Denis Treppoz ne souhaitent pas renouveler leurs mandats.

La candidature de tous les membres le désirant est reconduite à l'unanimité.

Candidatures reçues avant l'assemblée générale :

- Virginie Amarando ;
- Nathalie Caruhel ;
- France Descamps ;
- Mathieu Farrugia.

La présidente fait appel à de nouvelles candidatures dans l'assistance. Personne ne se propose.

Conformément au règlement intérieur de l'association, la confirmation de leur candidature sera validée au cours du prochain conseil d'administration.

L'élection du bureau se fera également lors de ce conseil d'administration.

## ***Bilan prévisionnel***

Les actions initiées en 2021 vont être poursuivies en 2022.

### **Actions à mener ou à poursuivre :**

Dans le cadre de la préservation de la qualité de vie de notre quartier, nous continuerons nos actions pour la sécurisation du chemin de la Sine et apporterons notre aide à la municipalité pour une étude globale de la sécurisation de cette voie très empruntée. Nous resterons vigilants sur l'augmentation du trafic qui sera engendrée à n'en pas douter par la création du quartier Chagall et nous effectuerons un nouveau comptage quand ces travaux seront bien engagés.

Nous agissons sur la protection de la forêt au niveau des risques d'incendies, mais aussi des nouveaux projets de constructions et tout autre dossier qui entrera dans l'objet de notre association.

Nous espérons que l'accalmie sur le plan sanitaire va se poursuivre et nous permettre de proposer quelques belles rencontres festives.

**Les traditionnelles : en juin**, la fête du quartier, **en septembre** l'apéro concert et **en janvier** la galette des rois.

### **Sur le plan des nouveautés :**

- La coopération avec une autre association pour une remise en état d'un chemin forestier comme en 2018 ;
- des sorties « nature » pour faire découvrir notre magnifique forêt, car quand on aime un lieu, quand on le connaît mieux, on le respecte mieux et on le protège mieux ;
- des sorties contées...

## ***Conclusion***

Notre association souhaite rester une force de proposition et de relation avec les services de la ville. Elle est plus que jamais prête à apporter son concours et à travailler à l'élaboration de véritables plans de sécurisation et de mise en valeur de notre quartier. Elle continuera, dans la mesure du possible, de proposer aux habitants des moments festifs de partage et de convivialité.

## Questions/réponses

1/ Il y a quelques temps un sondage auprès des habitants du chemin de la Plus-Haute-Sine et du chemin des Castagniers a été réalisé par Vence Ouest pour savoir s'ils souhaitaient que la mairie retire ou conserve le châtaignier mort devant la propriété Chante-Pie. Il y avait eu onze réponses en faveur du maintien et dix en faveur du retrait.

Cet arbre pose un vrai problème de circulation, il représente un danger et il gêne l'accès des véhicules de secours. Ne devrait-on pas revoir la question ?

**Réponse de M. Téaldi :** *En effet, on pourrait refaire une nouvelle étude dans les mêmes conditions. Toutefois si les services de sécurité incendie confirmaient la dangerosité de l'arbre, la mairie pourrait le retirer sans nouveau sondage.*

**Réponse de Brigitte Baguet :** *Elle rencontrera Frédéric Raynard, riverain et membre du SDIS pour évaluer avec lui le danger réel.*

2/ Le stationnement sur le chemin de la Sine à la sortie du chemin du Baou des Blancs est extrêmement gênant, il occulte la visibilité des véhicules venant de Saint-Paul. Que pourrait-on faire ?

**Réponse de M. Téaldi :** *La métropole ne voulant plus implanter de miroir sur les chaussées, il faudrait supprimer des places de stationnement et interdire aux camionnettes de se garer à cet endroit.*

3/ Les camions de l'entreprise Galgani endommagent sérieusement la chaussée à cause de leur poids. Ils roulent à plus de 30 km/h, circulent le week-end et très tôt le matin. Ils polluent énormément.

Que fait la mairie ?

**Réponse de M. Téaldi :** *Des contrôles de vitesse ont été effectués pendant 15 jours après la mise en place de la limitation à 30 km/h. Le marquage au sol de la limitation sera repeint régulièrement, un radar pédagogique pourrait être installé près du camping dans le sens St Paul/Vence.*

*Monsieur Galgani a été verbalisé plusieurs fois car il ne demande pas de dérogation de tonnage comme il est censé le faire.*

**Réponse de M. Miran :** *Le vrai problème réside dans le fait que nous sommes dans une zone résidentielle et qu'une telle activité économique ne devrait pas être implantée dans les bois mais sur un site dédié. Il faudrait saisir des inspecteurs et faire un contrôle de pollution de l'activité.*

*Le maire devrait prendre un arrêté pour interdire la circulation des camions avant 7h du matin.*

*Le terrain Coulomp sert de dépotoir (bennes, camions, blocs de rochers) alors que c'est interdit, la mairie pourrait entrer en contact avec le propriétaire.*

4/ La terre retirée du chantier Chagall va-t-elle chez Galgani ?

**Réponse de M. Téaldi :** *Une recherche va être faite car en principe la terre ne va pas chez Galgani.*

5/ La chaussée va-t-elle être refaite ?

**Réponse de M. Téaldi :** *Elle sera refaite fin avril/début mai ainsi que la piste des Salettes et le chemin de la plus haute Sine sur la portion en direction de la forêt.*

6/ À quel tonnage est limité le pont sur le Malvan ?

**Réponse de M. Téaldi :** *Il n'y a pas de limitation, le tableau a été vérifié par la métropole, il s'affaisse pourtant. Pour créer une piste cyclable, il faut faire des travaux. Pas de retour pour le moment.*

7/ Que peut faire la mairie pour lutter contre les chenilles processionnaires ?

**Réponse de M. Téaldi :** *Il existe des éco-pièges à base de phéromones à installer sur les troncs, c'est à la charge des propriétaires.*

*On pourrait faire une info sur les moyens de lutte.*

8/ De nombreuses haies dépassent sur la voirie entre le chemin de la Sine et le chemin de la Bonde-Longue ainsi que sur de nombreuses voies.

9/ Les camions de livraison passent par le chemin des Lentisques pour éviter les dos d'âne.

10/ M. Atlan, directeur de la résidence de tourisme, signale qu'il est en discussion avec M. Broewaeyns du camping pour créer un parking sur un terrain lui appartenant, afin de permettre aux vacanciers d'y stationner la nuit. En effet le nombre de places de stationnement est insuffisant à l'intérieur de la résidence, les estivants se garant sur la chaussée sont régulièrement verbalisés car ce stationnement est dangereux et interdit.

11/ M. Broewaeyns propriétaire du camping de la Bergerie, signale que la barrière sur le chemin qui longe le bas du camping est toujours laissée ouverte par monsieur Petitjean qui emprunte régulièrement le chemin pour se rendre à son exploitation au milieu des bois.

En accord avec M. Téaldi, Brigitte Baguet propose de recenser toutes les questions justifiant une réunion sur site et d'inviter la mairie et les riverains à se retrouver un samedi matin prochain.

# Résumé des bulletins de janvier, février, mars et avril 2022

---

## Janvier 2022

Tous les membres du conseil d'administration de votre association vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit porteuse d'espoir et de projets nouveaux pour améliorer les conditions de vie dans notre quartier et qu'elle vous préserve de tous les maux.

Nos rendez-vous festifs reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront.

Éric George a souhaité être relevé de ses fonctions de président pour convenances personnelles. Nous le remercions pour tout le travail qu'il a accompli au cours des six années de son mandat et lui souhaitons beaucoup de réussite dans ses futures activités.

Depuis le 31 décembre 2021 et jusqu'à la prochaine assemblée générale, c'est notre vice-président André Lebreton qui assure l'intérim.

Nous prévoyons une assemblée générale dans le courant du premier trimestre 2022, en fonction des conditions sanitaires afin de nous réunir en toute sécurité.

Nous n'avons aucune nouvelle de la mairie concernant le comptage officiel demandé à la métropole. Nous vous informerons dès que possible.

Nous avons appris qu'un terrain d'une superficie de 6000 m<sup>2</sup> situé chemin de la Plus-Haute-Sine après les carrières Odoart, a été mis en vente. Il est référencé en zone EBC (espace boisé classé), il est non constructible et non raccordé à l'électricité. Nous restons vigilants sur son devenir.

Le terrain de M. Coulomp en face de la résidence de tourisme chemin de la Sine, a été vendu. Nous serons attentifs à tout projet le concernant.

Enfin, le chantier du programme immobilier Chagall vient de débiter entraînant déjà des perturbations en centre ville. Nous allons suivre attentivement les répercussions de ces travaux sur la circulation sur le chemin de la Sine et les chemins alentours. Nous aurons une attention toute particulière sur le trafic des camions et leurs destinations.

## Février 2022

Notre président Éric George ayant décidé de se consacrer à d'autres activités, Brigitte Baguet a accepté de le remplacer à la demande des membres du conseil d'administration de votre association.

Nous avons appris qu'à notre demande et à la suite du comptage des véhicules que nous avons effectué en novembre dernier sur le chemin de la Sine, la métropole a initié son propre décompte entre le 26 novembre et le 3 décembre, au niveau du 463 et du 1106.

Le nombre de véhicules enregistré est assez proche du nôtre, soit 3284 comptabilisés par nous et 3298 par la métropole. Nous n'avons pas le détail par types de véhicules comptabilisés. Nous avons demandé un rendez-vous au directeur de cabinet du maire pour en apprendre un peu plus.

## Mars 2022

Le bulletin de ce mois de mars sera bref car nous aurons le plaisir de nous retrouver samedi 5 mars à 10h à la résidence de tourisme, les Jardins d'Azur, 1167 chemin de la Sine. Au cours de cette assemblée générale, nous renouvelerons les membres du conseil d'administration. N'hésitez pas à poser votre candidature en ligne : [president@venceouest.fr](mailto:president@venceouest.fr), ou par téléphone : 06 63 00 62 42 ou encore sur place samedi matin.

Ce sera l'occasion pour vous de poser toutes les questions qui vous préoccupent sur l'avenir de notre quartier aux élus présents samedi, notamment Didier Téaldi, adjoint aux travaux, aux aménagements urbains, à la sécurité et à la commande publique. Nous débattons des sujets qui concernent notre cadre de vie.

## Avril 2022

Le préfet a placé notre département en période rouge d'emploi du feu jusqu'au 15 avril. Durant cette période, tous les brûlages de végétaux sont interdits sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

Le préfet a également placé notre département en alerte rouge sécheresse jusqu'au 30 avril, ce qui entraîne pour 98 communes des Alpes-Maritimes des restrictions d'eau pour certains usages. Vence n'est pas concernée par ces restrictions, cependant nous devons être vigilants et nous comporter de manière responsable : limitons l'usage de l'eau dans les jardins et ne remplissons pas les piscines.

Nous comptons sur votre civisme.

La piste des Salettes a été goudronnée par les services de la métropole comme l'adjoint aux travaux, M. Téaldi, nous l'avait annoncé. Cet aménagement devrait atténuer les nuages de poussières soulevés par les camions venant des carrières et des entrepôts.

Suite à une inspection de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en décembre 2021, l'entreprise de concassage située au bout de la piste des Salettes est mise en demeure par arrêté préfectoral n° 623 du 23 mars 2022 de se mettre en conformité sous 6 mois. Nous espérons que cet arrêté sera suivi d'effets.



## Le conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration élu à l'unanimité lors de notre réunion du conseil du 9 mars 2022

<b>Présidente</b>	<b>Président d'honneur</b>	<b>Vice-président</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Secrétaire adjointe</b>
 Brigitte Baguet	 Joël Deya	 Nicolas Bergier	 Jacqueline Lebreton	 Simone Chadebec
<b>Trésorier</b>	<b>Administratrice</b>	<b>Administratrice</b>	<b>Administratrice</b>	<b>Administratrice</b>
 Éric Stenger	 Virginie Amarando	 Nathalie Caruhel	 France Descamps	 Régine Deya
<b>Administrateur</b>	<b>Administrateur</b>	<b>Administrateur</b>		
 Mathieu Farrugia	 Luc Gounaud	 André Lebreton		

## Les risques incendies

---



Le massif forestier de la Sine n'a pas connu de grave incendie depuis presque cent ans mais pour combien de temps encore ?

Le chemin de la Sine traverse notre massif forestier pour rejoindre la commune de Saint-Paul-de-Vence. Il est de plus en plus emprunté pour contourner le centre-ville. Nombreux sont les automobilistes irresponsables puisque nous retrouvons en bordure du chemin, lors de nos balades en forêt, de nombreux mégots. Ce geste polluant et risqué peut provoquer un départ de feu.

Rappelons que 80 % des incendies sont déclenchés à moins de 50 mètres des habitations. Nous ne sommes pas à l'abri de voir une haie flamber même en cette saison printanière eu égard à la sécheresse que nous connaissons depuis le début d'année.

Nos inquiétudes pour la saison estivale sont donc grandes.

Pour se protéger des incendies et préserver notre forêt, adoptons les bons comportements.

Vous pouvez retrouver de précieuses informations sur le site de la ville de Vence. Notons qu'en cas d'évacuation de notre quartier, nous sommes invités à nous rendre à la Salle Falcoz.

Enfin, l'ensemble de la documentation relative au plan de préventions des risques incendies de forêt (PPRIF) est disponible sur le site du département des Alpes-Maritimes ([www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)). Ce dernier a été modifié par arrêté préfectoral du 26 mai 2021.



**Mathieu Farrugia**

## Trucs et astuces

---

### Que faire contre les pucerons ?

Découvrez cette astuce pour éliminer les pucerons de votre jardin.

Vaporisez ce répulsif sur vos plantes pour chasser ces petits insectes.

#### Insecticide naturel à l'ail

- Coupez les gousses d'ail en gros morceaux ;
- laissez-les macérer pendant 24 heures dans 1 litre d'eau ;
- faites bouillir à couvert l'eau avec l'ail dans une casserole pendant 25 minutes ;
- laissez infuser à couvert pendant 30 minutes minimum ;
- filtrez l'ail et versez l'eau dans un flacon pulvérisateur ;
- pulvérisez aussitôt ce répulsif naturel sur toutes vos plantes.



**Jacqueline Lebreton**

## La blagounette de la gazette

---

La Mère Supérieure d'un couvent américain, d'origine irlandaise, a 98 ans.

Elle est alitée et en train de mourir. Les religieuses sont toutes réunies autour d'elle pour prier et pour l'entourer dans ses derniers moments.

On lui apporte un peu de lait chaud, mais la Mère Supérieure refuse même d'y goûter.

Une des religieuses rapporte le verre de lait à la cuisine et se souvient subitement qu'à Noël dernier, un pieux donateur de leur couvent, connaissant l'origine de la Mère Supérieure, a offert une belle bouteille de whisky irlandais à la communauté.

La religieuse retrouve le flacon, l'ouvre et en verse plus qu'une généreuse rasade dans le lait en train de tiédir puis retourne auprès de la mourante.

Elle pose le bord du verre sur ses lèvres et tâche de les lui humecter. La Mère Supérieure en boit quelques gouttes, puis une lampée, puis une autre, puis encore une autre et finit par siffler tout le contenu du verre jusqu'à la dernière goutte !

« Très chère Mère, demandent les religieuses affligées à leur supérieure, voudriez-vous bien nous donner un dernier conseil avant de nous quitter ? »

La Supérieure se redresse sur son lit comme ressuscitée, son visage est illuminé par une joie qu'on dirait toute céleste et elle leur répond : « Ne vendez jamais cette vache ! »

## Fête des voisins

---

Nous préparons activement votre fête du quartier qui aura lieu le vendredi 17 juin à partir de 19h, sur le terrain à l'entrée du camping ! Nous remercions du fond du cœur monsieur Browaeyns qui nous accueille une nouvelle fois cette année. Nous avons donné un thème à cette soirée pour nos retrouvailles... nous vous en ferons la surprise !

En raison des élections législatives, la mairie n'a pu nous prêter les barnums, les chaises et les tables municipales, comme les autres années.

**Nous faisons appel à vous car il nous manque encore des barnums. Nous aurions aussi besoin d'un petit coup de main dans la journée du 17 juin pour l'installation de cet événement festif.**

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par Facebook (Voir ci-dessous). Par avance merci.

## Communiquez avec nous

---

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter

- par notre site Internet : <https://www.venceouest.fr/contact/>
- par courrier électronique : [president@venceouest.fr](mailto:president@venceouest.fr)
- par courrier postal : **Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE**

et nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>

## REJOIGNEZ-NOUS

---

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.



### VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions.

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest ou de 50 euros si j'adhère à titre de personne morale.

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire par mail à [president@venceouest.fr](mailto:president@venceouest.fr), par courrier à l'adresse postale de l'association ou utilisez le formulaire sur notre site Internet : <https://venceouest.fr/acces-a-mes-donnees/>